

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2564

10 novembre 2007

### SOMMAIRE

Abendi S.A. ....	123034	IPEF III Holdings N°15 S.A. ....	123055
Alpha Asset S.A. ....	123069	Ishtar Holding S.à r.l. ....	123061
Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l. ....	123052	L'Exception S.A. ....	123044
Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l. ....	123034	Locke S.A. ....	123061
Berlau Holding S.à r.l. ....	123064	Locke S.A. ....	123061
BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l. .....	123071	Luris S.à.r.l. ....	123064
Colleoni Manufacture S.A. ....	123068	LuxCo 36 S.à r.l. ....	123065
Day Time S.A. ....	123034	Maya Bay S.A. ....	123071
Drafin S.A. ....	123072	Mohawk Global Investments S.à r.l. ....	123047
Economic Consult S.A. ....	123069	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ..	123045
EP Courcelles 1 S.à r.l. ....	123065	Mohawk International Holdings S.à r.l. ..	123052
Europe Universal Holding ....	123055	Networking International S.A. ....	123068
Fimalac Développement ....	123067	Oncoview S.A. ....	123068
Fimalac International ....	123067	Oriol Immobilière S.A. ....	123054
Finance Solutions S.à r.l. ....	123055	Oyster Circle Luxembourg Company ...	123065
Four J's Development Tools Participation S.A. ....	123033	Participating Monetary Organization ...	123040
Gaïa International Financial Investment S.A. ....	123034	Prologis European Finance XII S.à.r.l. ...	123035
Garage Jean Kessler ....	123040	Sacha Design Sàrl ....	123045
Ger Log 9 S.A. ....	123056	Secure IT S.A. ....	123041
G.I. Beteiligung S.A. ....	123069	SIPEF 1 SARL ....	123033
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l. ....	123072	Thander S.A. ....	123070
Hume S.A. ....	123064	UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H. ....	123041
Hume S.A. ....	123061	UBS Warburg Co-Investment 2001 Hold- ing S.A.H. ....	123041
Immobilière des Sables S.A. ....	123066	Valex Trading S.A. ....	123040
Infopatient S.A. ....	123069	Veloce Due S.à.r.l. ....	123051
ING LPFE Soparfi C S.à r.l. ....	123050	W2005/2007 Zaheer S.à r.l. ....	123026
		Watford S.A. ....	123033

**W2005/2007 Zaheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.444.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared

1. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3931912, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C., here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. W2007 FINANCE SUB L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3889819, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH INTERNATIONAL ADVISORS, L.L.C. 2005, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. W2007 PARALLEL ZAHEER S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

**Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18,1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is W2005/2007 ZAHEER S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## **Title II. Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at 20,000.- USD (twenty thousand US Dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares, each with a nominal value of 0.01 USD (one cent US Dollars) each, entirely subscribed for and fully paid up.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. General Meeting of the Shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

**Art. 17.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
- WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PART- NERSHIP, prenamed . . . . .	89,079
- W2007 FINANCE SUB L.L.C., prenamed . . . . .	968,386
- WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, prenamed . . . . .	910,921
- W2007 PARALLEL ZAHEER S.à r.l., prenamed . . . . .	31,614
Total . . . . .	2,000,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 20,000.- USD (twenty thousand US Dollars) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Valuation and costs*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 14,469.9 (exchange rate (median price) on July 25, 2007: USD 1.- = EUR 0.72349).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,700.- (one thousand seven hundred Euros).

**Extraordinary General Meeting**

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskyiaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. Mr Gerardus Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskyiaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. Mr Paul Obey, Executive Director, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (United Kingdom).

4. Mr Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the attorney in fact of all the appearing parties, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residences, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu

1. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 3931912 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH STREET EMPLOYEE FUNDS 2005 GP, L.L.C., ici représenté par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2. W2007 FINANCE SUB L.L.C., une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représenté par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 3889819 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH INTERNATIONAL ADVISORS, L.L.C. 2005, ici représenté par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

4. W2007 PARALLEL ZAHEE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ici représentée par M. Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est W2005/2007 ZAHEER S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 20.000,- US Dollars (vingt mille US Dollars) divisé en 2.000.000 (deux millions) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 US Dollar (un centime de Dollar US) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.



Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000,- USD), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée Générale des Associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractées par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
- WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EMPLOYEE FUND 2005 (DELAWARE) LIMITED PARTNERSHIP, précitée . . . . .	89.079
- W2007 FINANCE SUB L.L.C., précitée . . . . .	968.386
- WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, précitée . . .	910.921
- W2007 PARALLEL ZAHEER S.à r.l., précitée . . . . .	31.614
Total . . . . .	2.000.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 20.000,- USD (vingt mille US Dollars) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Evaluation et frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 14.469,9 (taux de change (median price) du 25 juillet 2007: USD 1,- = EUR 0,72349).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à € 1.700,- (mille sept cents Euros).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. M. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. M. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. M. Paul Obey, Executive Director, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (Royaume-Uni).

4. M. Christophe Cahuzac, Managing Director, né à Saint Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 - 11, Grand-Rue.



Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Bunetel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, Relation: LAC / 2007 / 21204. — Reçu 145,53 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007123611/202/398.

(070142308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Watford S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122719/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04649. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Four J's Development Tools Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 107.713.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122717/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04647. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**SIPEF 1 SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.015.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SIPEF 1 S.à r.l.*

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007122714/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02411. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 98.931.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006, le rapport du réviseur d'entreprise de la société mère de droit américain AVON PRODUCTS, INC., ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007122713/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04092. - Reçu 104 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Abendi S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 97.924.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007122726/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03609. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Day Time S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 108.827.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007122724/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03610. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Gaïa International Financial Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 94.621.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007122716/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04121. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Prologis European Finance XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.406.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of August,  
Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XII S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented By Mr Peter Cassells, acting in his capacity as manager of PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XII S.à r.l, residing professionally in Luxembourg, appearing in person.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the holding of participations through direct or indirect shareholdings in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. The Company may issue debt securities, loan notes or any other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the 1915 Law.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XII S.À.R.L.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager(s) determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**B. Share capital - shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without par value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single partner, the Company's shares held by such partner are freely transferable.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the Company. He/they is/are authorised agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of his/their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15.** The manager(s) may decide to pay interim dividends in accordance with the 1915 Law.

### **D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners**

**Art. 16.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 18.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the 1915 Law.

### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 20.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares are subscribed by PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XII S.ÀR.L., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *General meeting of partners*

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l, a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Mr Peter Cassells, residing professionally at 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, born on 25 June 1965 in Dublin, Ireland, and

- Mr Craig Bass, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 23 November 1971 in Bradford, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XII S.ÀR.L., une société à responsabilité limitée créée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par M. Peter Cassells, agissant en sa qualité de gérant de PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XII S.à r.l, résidant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Objet - durée - dénomination - siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations par le biais de la détention directe ou indirecte d'actions de sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers (ii) l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) la souscription à des obligations convertibles et autres titres de créances ou emprunts obligataires, l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec

les activités prémentionnées. La Société peut émettre des titres de créances, des emprunts et autres instruments obligataires et conclure des contrats de prêts ou autres emprunts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la Loi de 1915.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XII S.À.R.L.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être constitués soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le(s) gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du/des gérant(s) jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une Société luxembourgeoise.

### B. Capital social - parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

**Art. 8.** La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant accord de ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Lorsqu'il y a un associé unique, les parts de la Société détenues par cet associé sont librement cessibles.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne cause pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Le/les gérants est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement faites par lui en rapport avec toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie du fait d'être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa demande, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'aura pas droit à être indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise conduite; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnité relative aux matières reprises dans l'arrangement ne sera accordée que



pour autant que la Société est avisée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ci-avant n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) peut (peuvent) décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

#### **D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts requiert l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi de 1915.

#### **E. Année sociale - bilan - répartition**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le/les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des engagements de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.

**Art. 23.** Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts, sera réglée conformément à la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XII S.À.R.L., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sont désignés en qualité de gérants de la Société pour une période illimitée:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- M. Peter Cassells, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 25 juin 1965 à Dublin, Irlande, et

- M. Craig Bass, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC / 2007 / 25270. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007123697/7241/276.

(070141456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Participating Monetary Organization, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 106.922.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007122707/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04979. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Valex Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.593.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007122706/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04976. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Garage Jean Kessler, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.

R.C.S. Luxembourg B 65.118.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007122704/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04973. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Secure IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 97.451.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007122703/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04972. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070140514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H., Société Anonyme Holding,  
(anc. UBS Warburg Co-Investment 2001 Holding S.A.H.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 82.100.

In the year two thousand seven, on the second day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Liesch, having its professional residence in Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of directors of UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialled *in* varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (the «Company») having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B.82.100, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on May 17th, 2001 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 1094 of the 1st December 2001.

Its articles of incorporation were modified, on

- 12 July 2001 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 193 of 5 February 2002;
- 12 March 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 965 of 25 June 2002,
- 4 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 303 of 20 March 2003.
- 12 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 23 of 10 January 2003,
- 6 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, number 598 of 2 June 2003,
- 23 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 694 of 2 July 2003,
- 26 November 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 411 of 17 April 2004.
- 15 January 2004, pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 386 of 9 April 2004,
- 15 October 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 296 of 4 April 2005,
- 4 November 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C number 428 of 10 May 2005,

- 4 December 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1393 of 7 July 2007,

- 18 December 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1396 of 9 July 2007, and

- 13 March 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C number 1393 of 7 July 2007.

The corporate capital of the Company is fixed at USD 190,948.995 (one hundred and ninety thousand nine hundred and forty-eight USD point nine hundred ninety-five) divided into

- 72,884.24 (seventy-two thousand eight hundred and eighty-four point twenty-four) Ordinary Shares with no nominal value and

- 3,495.358 (three thousand four hundred and ninety-five point three hundred and fifty-eight) Deferred «A» Shares with no nominal value.

Pursuant to article 6 of the Articles of Incorporation, the capital may be increased up to USD 100,000,000 (hundred million American Dollars), divided into:

10,000,000 (ten million) Ordinary Shares with no nominal value;

10,000,000 (ten million) Deferred «A» Shares with no nominal value;

10,000,000 (ten million) Deferred «B» Shares with no nominal value;

10,000,000 (ten million) Redeemable Preference Shares with no nominal value.

The board of directors is authorised to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital at the terms and conditions, which shall be determined by the board of directors, and is, in particular, authorised to proceed to the issue of new shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe.

By a resolution dated 14 June 2007, the board of directors of the Company has decided to increase the subscribed capital of the Company by USD 18,414.400 (eighteen thousand four hundred and fourteen American Dollars point four hundred) in order to raise it from its current amount of USD 190,948.995 (one hundred ninety thousand nine hundred and forty-eight American Dollars point nine hundred and ninety-five) to USD 209,363.395 (two hundred nine thousand three hundred and sixty-three American Dollars point three hundred and ninety-five) by issuing 6,931.277 (six thousand nine hundred and thirty-one point two hundred and seventy-seven) new Ordinary Shares without nominal value and 434.483 (four hundred and thirty-four point four hundred and eighty-three) Deferred «A» Shares without nominal value. In addition to the payment of the new shares the subscribers have paid a share premium of USD 194,435.600 (one hundred ninety-four thousand four hundred thirty-five American Dollars point six hundred).

The 6,931.277 (six thousand nine hundred and thirty-one point two hundred and seventy-seven) new Ordinary Shares have been fully subscribed by twenty-four subscribers and the 434.483 (four hundred and thirty-four point four hundred and eighty-three) Deferred «A» Shares have been fully subscribed by UBS IB CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED (formerly UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED) and entirely paid up in cash (as well as the share premiums), so that the amount of USD 212,850 (two hundred and twelve thousand eight hundred and fifty American Dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the increase of capital, the subscribed corporate capital amounts to USD 209,363.395 (two hundred nine thousand three hundred and sixty-three American Dollars point three hundred and ninety-five) and is divided into 79,815.517 (seventy-nine thousand eight hundred and fifteen point five hundred and seventeen) Ordinary Shares with no nominal value and 3,929.841 (three thousand nine hundred and twenty nine point eight hundred and forty-one) Deferred «A» Shares with no nominal value.

Therefore, article 6.2 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«6.2 The Company has a subscribed share capital of USD 209,363.395 (two hundred nine thousand three hundred sixty-three USD point three hundred ninety-five) and is divided into

- 79,815.517 (seventy-nine thousand eight hundred and fifteen point five hundred and seventeen) Ordinary Shares and

- 3,929.841 (three thousand nine hundred and twenty nine point eight hundred and forty-one) Deferred «A» Shares with no nominal value.»

#### *Expenses*

For the purpose of the registration, the amount of USD 212,850 (two hundred and twelve thousand eight hundred and fifty American Dollars) is valued at EUR 150,063.51 (one hundred and fifty thousand sixty-three euro fifty-one cents).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, are estimated at EUR 3,200 EUR (three thousand two hundred euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Liesch, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

Un extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société donnant un tel mandat, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (la «Société») ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 82.100, constituée par acte du 17 mai 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), Numéro 1094 du 1<sup>er</sup> décembre 2001.

Ses statuts ont été modifiés, le:

- 12 juillet 2001 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 193 en date du 5 février 2002
- 12 mars 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 965 en date du 25 juin 2002,
- 4 novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 303 en date du 20 mars 2003.
- 12 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 23 en date du 10 janvier 2003,
- 6 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 598 en date du 2 juin 2003,
- 23 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 694 en date du 2 juillet 2003,
- 26 novembre 2003 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 411 en date du 17 avril 2004,
- 15 janvier 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 386 en date du 9 avril 2004,
- 15 octobre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 296 en date du 4 avril 2005,
- 4 novembre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Numéro 428 en date du 10 mai 2005,
- 4 décembre 2006 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1393 en date du 7 juillet 2007,
- 18 décembre 2006 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1396 en date du 9 juillet 2007, et
- 13 mars 2007 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Numéro 1393 en date du 7 juillet 2007.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à 190.948,995 USD (cent quatre-vingt dix mille neuf cent quarante-huit Dollars Américains virgule neuf cent quatre-vingt quinze), divisé en:

- 72.884,24 (soixante-douze mille huit cent quatre-vingt quatre virgule vingt quatre) Actions Ordinaires sans valeur nominale et
- 3.495,358 (trois mille quatre cent quatre-vingt quinze virgule trois cent cinquante huit) Actions «A» Différées sans valeur nominale.

Conformément à l'article 6 des statuts, le capital autorisé est fixé à \$ 100.000.000 (cent millions Dollars américains), représenté par:

- 10.000.000 (dix millions) d'Actions Ordinaires sans valeur nominale;
- 10.000.000 (dix millions) d'Actions «A» Différées sans valeur nominale;

10.000.000 (dix millions) d'Actions «B» Différées sans valeur nominale;

10.000.000 (dix millions) d'Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, et spécialement à procéder à des émissions d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Par résolution du 14 juin 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 18.414,400 USD (dix-huit mille quatre cent quatorze Dollars américains virgule quatre cents) pour le porter de son montant actuel de 190.948,995 USD (cent quatre-vingt dix mille neuf cent quarante-huit Dollars américains virgule neuf cent quatre-vingt quinze) à 209.363,395 USD (deux cent neuf mille trois cent soixante-trois Dollars américains virgule trois cent quatre-vingt quinze) par l'émission de 6.931,277 (six mille neuf cent trente et une virgule deux cent soixante-dix-sept) nouvelles Actions Ordinaires sans valeur nominale et 434,483 (quatre cent trente quatre virgule quatre cent quatre-vingt trois) Actions «A» Différées sans valeur nominale. En sus du paiement des nouvelles actions, les souscripteurs ont payé une prime d'émission d'un montant total de 194.435,600 USD (cent quatre-vingt quatorze mille quatre cent trente cinq Dollars américains virgule six cents).

Les 6.931,277 (six mille neuf cent trente et une virgule deux cent soixante-dix-sept) nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par vingt-quatre souscripteurs et les 434,483 (quatre cent trente quatre virgule quatre cent quatre-vingt trois) nouvelles Actions «A» Différées ont été entièrement souscrites par UBS IB CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED (anciennement UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED) et entièrement libérées par des versements en espèces (ainsi que les primes d'émission) de sorte que la somme de 212.850 USD (deux cent douze mille huit cent cinquante Dollars américains) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

A la suite de l'augmentation du capital, le capital social souscrit est de 209.363,395 USD (deux cent neuf mille trois cent soixante-trois Dollars américains virgule trois cent quatre-vingt quinze) divisé en 79.815,517 (soixante dix-neuf mille huit cent quinze virgule cinq cent dix-sept) Actions Ordinaires sans valeur nominale et 3.929,841 (trois mille neuf cent vingt-neuf virgule huit cent quarante et une) Actions «A» Différées sans valeur nominale.

Par conséquent, l'article 6.2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6. 2.** La Société possède un capital social souscrit de 209.363,395 USD (deux cent neuf mille trois cent soixante-trois Dollars américains virgule trois cent quatre-vingt quinze), divisé en

- 79.815,517 (soixante dix-neuf mille huit cent quinze virgule cinq cent dix-sept) Actions Ordinaires et

- 3.929,841 (trois mille neuf cent vingt-neuf virgule huit cent quarante et une) Actions «A» Différées» sans valeur nominale.»

#### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 212.850 USD (deux cent douze mille huit cent cinquante Dollars américains) est évalué à EUR 150.063,51 (cent cinquante mille soixante-trois euros cinquante et un cents).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, est évalué à la somme de EUR 3.200 (trois mille deux cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Liesch, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29415. — Reçu 1.502,65 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124958/242/201.

(070143544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

#### **L'Exception S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 28, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.997.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123878/2114/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2007, réf. DSO-CI00214. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070141750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Sacha Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 89, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.323.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123875/2114/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2007, réf. DSO-CI00212. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070141743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 110.609.

In the year two thousand and seven, on the second day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MOHAWK INTERNATIONAL (EUROPE) S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 110.609, incorporated pursuant to a deed of Notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 30 of 5 January 2006, pages 1416-1423 (hereafter the «Company»).

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, namely MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a limited company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.608, is duly represented by Annick Braquet, prenamed, pursuant to a power of attorney given under private seal. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and the power of attorney, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company;
3. Subsequent amendment of article 14.1. of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The sole shareholder waives its rights to the prior notice of the current extraordinary general meeting, which should have been sent to him prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 5 October each year and terminate on 4 October of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on 1st January 2007 shall exceptionally terminate on 4 October 2007 instead of terminating on 31 December 2007 as currently provided for in the articles of association.

*Third resolution*

Subsequent to the second resolution, it was resolved to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 14.1. of the Articles is amended as follows:

«The accounting year of the Company shall begin on the fifth of October and end on the fourth of October of each year.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,000

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MOHAWK INTERNATIONAL (EUROPE) S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 110.609, constituée conformément à l'acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 30 du 5 janvier 2006, pages 1416-1423 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, à savoir MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.608, est dûment représenté par Annick Braquet, prénommée, suivant procuration sous seing privé. Le nombre de parts sociales qu'il détient a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société;
3. Modification consécutive de l'article 14.1. des statuts de la Société; et
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'associé unique renonce aux délais et formalités de convocation prévue par la loi pour la présente assemblée générale extraordinaire; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accorde à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à sa disposition pendant un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 5 octobre de chaque année et terminera le 4 octobre de l'année suivante.

Par conséquent, l'exercice social de la Société en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se clôturera exceptionnellement le 4 octobre 2007 au lieu du 31 décembre 2007 comme actuellement précisé dans les statuts.

*Troisième résolution*

Consécutivement à la deuxième résolution, il a été décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») de la façon suivante:

- L'article 14.1. des Statuts est modifié de la façon suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 5 octobre et se termine le 4 octobre de l'année suivante.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29412. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124960/242/127.

(070143551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

In the year two thousand and seven, on the second day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 111.052, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 28 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 150 of 21 January 2006, pages 7192-7199 (hereafter the «Company»).

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, namely MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, a limited company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 95299, is duly represented by Annick Braquet, prenamed, pursuant to a power of attorney given under private seal. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and the power of attorney, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company;
3. Subsequent amendment of article 14, 5.1. of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The sole shareholder waives its rights to the prior notice of the current extraordinary general meeting, which should have been sent to him prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 5 October each year and terminate on 4 October of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on 1st January 2007 shall exceptionally terminate on 4 October 2007 instead of terminating on 31 December 2007 as currently provided for in the articles of association.

*Third resolution*

Subsequent to the second resolution, the sole shareholder resolves to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 14 of the Articles is amended as follows:

«5.1. The accounting year of the Company shall begin on the fifth of October of each year and end on the fourth of October.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 111.052, constituée conformément à l'acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg le 28 septembre 2005, publié au

Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 150 du 21 janvier 2006, pages 7192-7199 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, à savoir MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 95299, est dûment représentée par Annick Braquet, prénommée, suivant procuration sous seing privé. Le nombre de parts sociales qu'il détient a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société;
3. Modification consécutive de l'article 14, 5.1. des statuts de la Société; et
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'associé unique renonce aux délais et formalités de convocation prévue par la loi pour la présente assemblée générale extraordinaire; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accorde à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à sa disposition pendant un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 5 octobre de chaque année et terminera le 4 octobre de l'année suivante.

Par conséquent, l'exercice social de la Société en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se clôturera exceptionnellement le 4 octobre 2007 au lieu du 31 décembre 2007 comme actuellement précisé dans les statuts.

*Troisième résolution*

Consécutivement à la deuxième résolution, il a été décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») de la façon suivante:

- L'article 14 des Statuts est modifié de la façon suivante:

«5.1. L'exercice social de la Société commence le 5 octobre et se termine le 4 octobre de l'année suivante.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29411. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124959/242/127.

(070143546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**ING LPFE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 403.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.199.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of July.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING LOGISTICS PROPERTY FUND EUROPE C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkade, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27247604, duly represented by its general partner ING REAL ESTATE LPFE MANAGEMENT B.V., (beherend vennot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkade, hereby represented by Mr Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given in The Hague, on July 10, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party ING LOGISTICS PROPERTY FUND EUROPE C.V. is the sole partner of ING LPFE SOPARFI C S. à r. l., an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 26th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1085 dated July 16th, 2002. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on September 24th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1152 dated November 4th, 2003.

The capital of the company is fixed at two hundred and thirty-three thousand euro (233,000.- EUR) represented by two hundred and thirty-three (233) parts, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred and seventy thousand euro (170,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred and thirty-three thousand euro (233,000.- EUR) to four hundred and three thousand euro (403,000.- EUR), by issuing one hundred and seventy (170) new parts with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and liberation*

The appearing sole partner declares to subscribe the one hundred and seventy (170) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (1,000.- EUR), so that the amount of one hundred and seventy thousand euro (170,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at four hundred and three thousand euro (403,000.- EUR) represented by four hundred and three (403) parts of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille sept, le 12 juillet 2007

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



A comparu:

ING LOGISTICS PROPERTY FUND EUROPE C.V., une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27247604, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot) ING REAL ESTATE LPFE MANAGEMENT B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 10 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante ING LOGISTICS PROPERTY FUND EUROPE C.V. est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING LPFE SOPARFI C S. à r. l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1085 du 16 juillet 2002 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1152 du 4 novembre 2003.

Le capital social de la société est fixé à deux cent trente-trois mille euros (233.000,- EUR) représenté par deux cent trente-trois (233) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente-trois mille euros (233.000,- EUR) à quatre cent trois mille euros (403.000,- EUR), par l'émission de cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Et à l'instant, les cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de quatre cent trois mille euros (403.000,- EUR) représenté par quatre cent trois (403) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18656. — Reçu 1.700 euros.

*Le receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007124976/5770/100.

(070143863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

#### **Veloce Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.815.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 380 du 23 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VELOCE DUE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007124475/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02004. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

**Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 98.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007122712/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04096. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

In the year two thousand and seven, on the second day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 110.608, incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 29 of 5 January 2006, pages 1363-1370 (hereafter the «Company»).

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, namely MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS, S.à r.l., a limited company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 111.052, is duly represented by Annick Braquet, prenamed, pursuant to a power of attorney given under private seal. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and the power of attorney, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company;

3. Subsequent amendment of article 14.1. of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The sole shareholder waives its rights to the prior notice of the current extraordinary general meeting, which should have been sent to him prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 5 October each year and terminate on 4 October of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on 1st January 2007 shall exceptionally terminate on 4 October 2007 instead of terminating on 31 December 2007 as currently provided for in the articles of association.

*Third resolution*

Subsequent to the second resolution, the sole shareholder resolves to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 14.1 of the Articles is amended as follows:

«The accounting year of the Company shall begin on the fifth of October and end on the fourth of October of each year.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 110.608, constituée conformément à l'acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 29 du 5 janvier 2006, pages 1363-1370 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, à savoir MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 111.052, est dûment représenté par Annick Braquet, prénommée, suivant procuration sous seing privé. Le nombre de parts sociales qu'il détient a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société;
3. Modification consécutive de l'article 14.1. des statuts de la Société; et
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'associé unique renonce aux délais et formalités de convocation prévue par la loi pour la présente assemblée générale extraordinaire; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accorde à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à sa disposition pendant un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 5 octobre de chaque année et terminera le 4 octobre de l'année suivante.

Par conséquent, l'exercice social de la Société en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se clôturera exceptionnellement le 4 octobre 2007 au lieu du 31 décembre 2007 comme actuellement précisé dans les statuts.

*Troisième résolution*

Consécutivement à la deuxième résolution, il a été décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») de la façon suivante:

- L'article 14.1 des Statuts est modifié de la façon suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 5 octobre et se termine le 4 octobre de l'année suivante.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29410. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124961/242/127.

(070143554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Oriol Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 39.949.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007122700/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00431. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070140618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Finance Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.199.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris, le 10 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007122699/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Europe Universal Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 106.928.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007122709/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04982. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**IPEF III Holdings N°15 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.139.

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IEPF III HOLDINGS N ° 15 S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 81.139 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 894 du 18 octobre 2001

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Dupont, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

### 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 12.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007. LAC/2007/17788. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007124947/5770/50.

(070143465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

### **Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.178.

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 9 S.A., a company governed by the laws of Luxembourg in the form of a société anonyme, having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Company Register of Luxembourg under number B 127.178 (hereinafter referred to as the «Company»), incorporated by a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, dated on 13 April 2007, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1208 of June 20, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 7, 2007, not yet published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

In the absence of Ms Samia Rabia, Chairman of the board of directors of the Company, the extraordinary general meeting was opened and presided by Mrs Magdalena Kasiarz, jurist, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, duly appointed by the majority of the shareholders present or represented as Chairman pro tempore (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, jurist, residing at Russange (F).

The meeting elected as scrutineer Ms Frédérique Hengen, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the board and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of thirty three thousand euros (EUR 33,000.-) divided into two thousand six hundred and forty (2,640) shares of category A («A Shares») and six hundred and sixty (660) shares of category B («B Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and seventy eight thousand nine hundred and fifty euros (EUR 178,950.-) by the issuance of fourteen thousand three hundred and sixteen (14,316) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and three thousand five hundred and seventy nine (3,579) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of thirty three



thousand euros (EUR 33,000.-) divided into two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to two hundred and eleven thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 211,950.-) represented by sixteen thousand nine hundred and fifty six (16,956) A Shares and four thousand two hundred and thirty nine (4,239) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG 3 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of fourteen thousand three hundred and sixteen (14,316) new A Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to one hundred and forty three thousand one hundred and sixty euros (EUR 143,160.-);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LTD incorporated under the laws of Scotland at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B») of and three thousand five hundred and seventy nine (3,579) new B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to thirty five thousand seven hundred and ninety euros (EUR 35,790.-);

4. Subsequent amendments of the Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Any other business.

The meeting having approved the Chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and seventy eight thousand nine hundred and fifty euros (EUR 178,950.-) by the issuance of fourteen thousand three hundred and sixteen (14,316) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and three thousand five hundred and seventy nine (3,579) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of thirty three thousand euros (EUR 33,000.-) divided into two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to two hundred and eleven thousand nine hundred and fifty euros (EUR 211,950.-) represented by sixteen thousand nine hundred and fifty six (16,956) A Shares and four thousand two hundred and thirty nine (4,239) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

#### *Second resolution*

The general meeting resolved that the Company will issue fourteen thousand three hundred and sixteen (14,316) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of one hundred and forty three thousand one hundred and sixty euros (EUR 143,160.-) fully paid by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue three thousand five hundred and seventy nine (3,579) new B Shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new B Shares will be issued against a payment in cash of thirty five thousand seven hundred and ninety euros (EUR 35,790.-) fully paid in by the Shareholder B.

#### *Subscription and payment*

Further appeared the said Ms Magdalena Kasiarz, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on 17 September 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, fourteen thousand three hundred and sixteen (14,316) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of one hundred and forty three thousand one hundred and sixty euros (EUR 143,160.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue fourteen thousand three hundred and sixteen (14,316) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot fourteen thousand three hundred and sixteen (14,316) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold sixteen thousand nine hundred and fifty six (16,956) A Shares of the Company.

Further appeared the said Ms Frédérique Hengen, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on 17 September 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, three thousand five hundred and seventy nine (3,579) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of thirty five thousand seven hundred and ninety euros (EUR 35,790.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue three thousand five hundred and seventy nine (3,579) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot three thousand five hundred and seventy nine (3,579) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold four thousand two hundred and thirty nine (4,239) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of one hundred and seventy eight thousand nine hundred and fifty euros (EUR 178,950.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

#### *Third resolution*

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the Articles of Association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

#### **« Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at two hundred and eleven thousand nine hundred and fifty euros (EUR 211,950.-) represented by twenty one thousand one hundred and ninety five (21,195) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each, divided into sixteen thousand nine hundred and fifty six (16,956) class A Shares (the «A Shares») and four thousand two hundred and thirty nine (4,239) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, (hereinafter the «Shares».)»

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Declarations, costs, evaluation*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 9 S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.178 (la «Société»), constituée sous la forme d'une société anonyme en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1208 du 20 juin 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 septembre 2007, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

En l'absence de Mme Samia Rabia, Président du conseil d'administration de la société, l'assemblée générale extraordinaire était présidée par Mme Magdalena Kasiaz, juriste, demeurant professionnellement à Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg dûment désigné président pro tempore par la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée a élu comme scrutateur de vote Mme Frédérique Hengen, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur de vote ont dressé la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent

acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit trente-trois mille euros (33.000,- Euros) divisé en deux mille six cent quarante (2.640) actions de catégories A («les Actions A») et six cent soixante (660) actions de catégorie B («les Actions B»), représentaient valablement l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informé de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (178.950,- Euros) par l'émission de quatorze mille trois cent seize (14.316) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune et trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.579) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente trois mille euros (33.000,- Euros) divisé en deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune, à un nouveau montant de deux cent onze mille neuf cent cinquante euros (211.950,- Euros) représenté par seize mille neuf cent cinquante-six (16.956) Actions A et quatre mille deux cent trente-neuf (4.239) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune;

2. Souscription par IG LOG 3 S.à r.l, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg («Actionnaire A») de quatorze mille trois cent seize (14.316) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cent quarante-trois mille cent soixante euros (143.160,- Euros);

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B») de trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.579) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix euros (35.790,- Euros);

4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée; et

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (178.950,- Euros) par l'émission de quatorze mille trois cent seize (14.316) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune et trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.579) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente trois mille euros (33.000,- Euros) divisé en deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune, à un nouveau montant de deux cent onze mille neuf cent cinquante euros (211.950,- Euros) représenté par seize mille neuf cent cinquante-six (16.956) Actions A et quatre mille deux cent trente-neuf (4.239) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra quatorze mille trois cent seize (14.316) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cent quarante-trois mille cent soixante euros (143.160,- Euros), entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée a décidé que la Société émettra trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.579) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix euros (35.790,- Euros) entièrement payées par l'Actionnaire B.

#### *Souscription et paiement*

Maintenant comparait Madame Magdalena Kasiarz, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par la mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour quatorze mille trois cent seize (14.316) nouvelles Actions A d'une valeur de dix euros (10,- Euros) chacune, et payer en intégralité et en

numéraire pour ces nouvelles actions A, un montant total de cent quarante-trois mille cent soixante euros (143.160,- Euros).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra quatorze mille trois cent seize (14.316) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer quatorze mille trois cent seize (14.316) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra seize mille neuf cent cinquante-six (16.956) Actions A de la Société.

Maintenant comparait Madame Frédérique Hengen, prénommée agissant en qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée par la mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.579) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix euros (35.790,- Euros).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra trois mille trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.579) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (3.579) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra quatre mille deux cent trente-neuf (4.239) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (178.950,- Euros) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

#### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent onze mille neuf cent cinquante euros (211.950,- Euros) représenté par vingt et un mille cent quatre-vingt-quinze (21.195) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- Euros) chacune, divisé en seize mille neuf cent cinquante-six (16.956) actions de catégorie A («les Actions A») et quatre mille deux cent trente-neuf (4.239) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après «les Actions».)»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clos l'Assemblée.

#### *Déclarations, frais et évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

La lecture ayant été faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kasiarz, M. Nezar, F. Hengen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, LAC/2007/27163. — Reçu 1.789,50 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007124968/220/257.

(070143802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Locke S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 68.645.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007122692/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Locke S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 68.645.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007122691/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Hume S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 68.612.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007122689/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Ishtar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.786.

In the year two thousand four, on the tenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

for an extraordinary general meeting, the sole shareholder of ISHTAR HOLDING S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73786;

The Company has been incorporated on 29 December 1999, pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 258 of 05 April 2000, the Articles of Incorporation of which have not been amended since;

Mr Róbert Melax, company director, residing at Stigahlið 92, IS-105 Reykjavik (Iceland); (the Sole Shareholder), here represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Reykjavik, on the 9th September 2004.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. he is the sole shareholder of the Company;
2. he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million three hundred thousand Icelandic Krona (3,300,000.- ISK) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of three million three hundred thousand Icelandic Krona (3,300,000.- ISK) divided into three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) each to an amount of six million six hundred thousand Icelandic Krona (6,600.- ISK) by way of creation and issue of three thousand three hundred (3,300) new shares having a nominal value of thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription and payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Mr Róbert Melax, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, declares to subscribe to three thousand three hundred (3,300) new shares of the Company, with a par value of one thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) per share, issued as per the first resolution.

All these shares have been fully paid up by the same appearing party by incorporation to the share capital of retained earnings held by the Company, in the amount of three million three hundred thousand Icelandic Krona (3,300,000.- ISK), evidence of which was given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

*Third resolution*

The Sole Shareholder, being the sole owner of all six thousand six hundred (6,600) existing shares, resolves to change and increase the par value of each share from one thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) to three thousand Icelandic Krona (3,000.- ISK) and to convert then the six thousand six hundred (6,600) shares with a par value of thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) into two thousand two hundred (2,200) shares with a par value of three thousand Icelandic Krona (3,000.- ISK) each.

*Fourth resolution*

As a result of the resolutions taken here above, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles of Incorporation, which will henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed capital is fixed at six million six hundred thousand Icelandic Krona (6,600,000.- ISK) represented by two thousand two hundred (2,200) shares with a par value of three thousand Icelandic Krona (3,000.- ISK) per share. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

*Estimate of costs - Valuation*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same proxy holder of the appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:



à l'assemblée générale extraordinaire, l'associé unique de ISHTAR HOLDING S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 73786;

La Société a été constituée le 29 décembre 1999, en vertu d'un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 258 du 5 avril 2000, ses statuts n'ayant pas été modifiés depuis lors,

Monsieur Róbert Melax, administrateur de société, demeurant au Stigahlið 92, IS-105 Reykjavik (Islande), (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Reykjavik, le 9 septembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique est le seul associé de la Société;
2. Il a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions trois cent mille Couronnes Islandaises (3.300.000,- ISK) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions trois cent mille Couronnes Islandaises (3.300.000,- ISK) représenté par trois mille trois cents (3.300) parts sociales d'une valeur nominale de mille Couronnes Islandaises (1.000,- ISK) chacune à un montant de six millions six cent mille Couronnes Islandaises (6.600.000,- ISK) par la création et l'émission de trois mille trois cents (3.300) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de mille couronnes islandaises (1.000,- ISK) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Monsieur Róbert Melax, l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les trois mille trois cents (3.300) parts sociales nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de mille Couronnes Islandaises (1.000,- ISK) par part, émises conformément à la première résolution.

Ces parts sociales ont été toutes intégralement libérées par la partie comparante par incorporation au capital social d'un montant de trois millions trois cent mille Couronnes Islandaises (3.300.000,- ISK) à prélever sur les bénéfices reportés de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique, étant le seul propriétaire de toutes les six mille six cents (6.600) parts sociales existantes, décide de changer et d'augmenter la valeur nominale de chaque part de mille Couronnes Islandaises (1.000,- ISK) à trois mille Couronnes Islandaises (3.000,- ISK) et de convertir alors les six mille six cents (6.600) parts sociales d'une valeur nominale de mille Couronnes Islandaises (1.000,- ISK) en deux mille deux cents (2.200) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de trois mille Couronnes Islandaises (3.000,- ISK).

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions six cent mille Couronnes Islandaises (6.600.000,- ISK) représenté par deux mille deux cents (2.200) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille Couronnes Islandaises (3.000,- ISK) chacune. Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Estimation des frais - Evaluation*

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ce même mandataire de la partie comparante et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2004, vol. 887, fol. 69, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124979/239/124.

(070143852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Berlau Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.997.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2007122683/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01898. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070140627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Hume S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 68.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007122688/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03748. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070140597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Luris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7317 Mullendorf, 54, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 103.550.

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2007*

L'associée unique de la société à responsabilité limitée LURIS S.à r.l. ayant son siège social à L-7317 Mullendorf 54, rue Paul Eyschen a pris la résolution suivante:

Madame Maria Grazia, dite Atta, Pazzaglia, employée privée, né à Luxembourg le 26 juin 1971, demeurant à L-7317 Mullendorf 54, rue Paul Eyschen est nommée 2<sup>e</sup> gérante technique.

Chacun des gérants techniques a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mullendorf, le 19 mars 2007.

*Pour LURIS S.à r.l.*

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007122512/568/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09081. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070141281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Oyster Circle Luxembourg Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.593.

En date du 4 juillet 2007, Monsieur Joseph Paul Henry a cédé 13 parts sociales à Monsieur Tg Marsh, avec adresse à Brighton Road, Foxrock, Dublin, Irlande.

En date du 4 juillet 2007, Monsieur Joseph Paul Henry a cédé 12 parts sociales à Monsieur Bill Beamish, avec adresse à Palo Alto, Ballybridge, Rathmichael, Dublin, Irlande.

Dès lors, Monsieur Bill Beamish détient 92 parts sociales et Monsieur Tg Marsh détient 93 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Référence de publication: 2007122506/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**EP Courcelles 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,**

**(anc. LuxCo 36 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.026.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 34 avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg numéro B 121620),

ici représentée par Madame Madeline Boucher, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LuxCo 36 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1886 du 5 septembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de changer le nom de la société en EP COURCELLES 1 S.à r.l.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de EP COURCELLES 1 S.à r.l.

« **Art. 2. version anglaise.** The company's name is EP COURCELLES 1 S.à r.l.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26952. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007124978/220/37.

(070144048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE DES SABLES S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.289, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 868 du 7 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 600.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Piva, A. Braquet, F. Rob, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124949/242/53.

(070143484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Fimalac Développement, Société Anonyme,  
(anc. Fimalac International).**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIMALAC INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 209 du 20 février 2007, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 août 2007, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Cédric De Keyser, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée,

les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de FIMALAC INTERNATIONAL en FIMALAC DEVELOPPEMENT.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIMALAC DEVELOPPEMENT. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en FIMALAC DEVELOPPEMENT, de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIMALAC DEVELOPPEMENT.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, C. De Keyser, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, LAC/2007/26537. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007124993/220/53.

(070143220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Networking International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 61.008.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 17 août 1999 entre:

Société domiciliée: NETWORKING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 61.008,

et

Domiciliaire: ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 28.967,

a pris fin avec effet au 28 septembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125710/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01903. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Colleoni Manufacture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.167.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 juillet 2007*

1. L'assemblée générale accepte la démission de M<sup>e</sup> Gastone Colleoni de son poste d'administrateur et Président du conseil (Administrateur de Catégorie A).

2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement Madame Béatrice Colleoni, née à I-Soave, Vérone, le 26 septembre 1973 et demeurant à I-Vérone, Via XX Settembre

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour COLLEONI MANUFACTURE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007122501/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Oncoview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.180.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007122641/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03899. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---



**Infopatient S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 76.170.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007122640/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03900. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Economic Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 90.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2007122669/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05761. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070141268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**G.I. Beteiligung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 55.517.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007122527/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00969. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Alpha Asset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.151.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 septembre 2007*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.  
Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007122409/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Thander S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.464.

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THANDER S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.464 (NIN 1999 2215 170),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 28 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 685 du 14 septembre 1999,

au capital social de trente-deux mille Euros (€ 32.000,-), représenté par trente-deux 832) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Claire Sabbatucci, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Boulain, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification du septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéa 7).** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

2) Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formellement lue avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéa 7).** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la prédite résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Sabbatucci, C. Boulain, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 octobre 2007, Relation: ECH/2007/1158. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 octobre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007122403/201/53.

(070141235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.115.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007122044/242/13.

(070140035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**Maya Bay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.190.

---

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 9 juin 2006, a désigné Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 9 juin 2006, a désigné Monsieur Christian Francois, employé privé, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 9 juin 2006, a désigné Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

MAYA BAY S.A.

DMC S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

P. Mestdagh / C. Francois

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007121955/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**Drafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.513.

—

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 20 septembre 2007*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2007

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122468/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

—

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Adrian Vorbach, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 16 août 2007.

- Nomination de Monsieur Peter Shore, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet au 16 août 2007 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

*Gérant de classe A:*

Philippe Salpetier

*Gérant de classe B:*

Gerald Edward Moriarty

Peter Shore

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Référence de publication: 2007122504/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---